



AB COMMUNICATIONS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 38112,25 Euros Siège social : 24 rue Jean Bart-
78180 Voisins le Bretonneux
R.C.S Versailles B 431.752.690

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2009

L'an deux mille neuf le 26 juin à 14 heures, les associés de la Société AB COMMUNICATIONS, Société Par Actions Simplifiée au capital de **38.112,25 Euros** dont le siège Social est à L'Arbussel – 48230 LES SALELLES, se sont réunis en Assemblée Générale Extra Ordinaire au Cabinet de Maître DEPONDT, 19, avenue Rapp 75007 Paris sur la convocation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juin 2009.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle de réunion, par chacun des associés présents agissant soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Monsieur Philippe Bondon en sa qualité de Président, préside l'Assemblée.

Monsieur Jérôme Depondt, Avocat, non associé, est en outre désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau que les associés présents ou représentés possèdent 2400./ 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les documents suivants, qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- Le registre des procès-verbaux des assemblées générales,
- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La feuille de présence.

Et les documents suivants qui, conformément à la Loi, ont été adressés aux associés ou mis à leur disposition :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions présentées par le Conseil, étant précisé qu'aucun associé n'a usé de la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constitution du bureau,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoir afin de formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du son rapport

Après un échange de vues, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président relative à la modification de la date de clôture de l'exercice social du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Il en résulte qu'à titre exceptionnel l'exercice en cours sera prorogé au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

RESOLUTION 2

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les statuts.

L'article 24 précédemment rédigé comme suit : « L'exercice social a une durée de douze mois; il commence le 1^{er} juillet, et se termine le 30 juin de chaque année ».

Est désormais libellé comme suit :

Article 24. - Exercice social.

L'exercice social commence le 1^o janvier et se termine le 31 décembre de chaque année"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS AFIN DE FORMALITES

RESOLUTION 3:

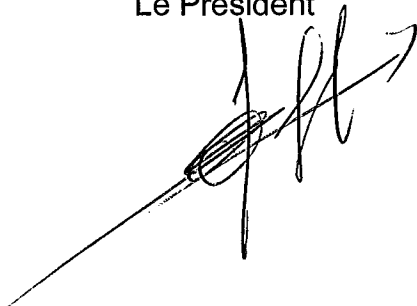
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal et lecture faite, Messieurs les Membres du bureau ont signé ci-après.

Le Président



Le Secrétaire